

Les différentes licences logicielles

Édition du 23 janvier 2005

Les logiciels sont distribués sous diverses licences qui confèrent à leurs auteurs et à leurs utilisateurs, différents droits et devoirs. Nous allons tenter d'y voir plus clair en présentant quelques unes des principales licences dans un tableau synthétique.

Type de licence →		Shareware (partagiciel) ou démonstration	Freeware (gratuciel propriétaire)	Logiciel libre GNU (L)GPL (international) CeCILL (français)
Droits et devoirs liés ↓	Licence propriétaire			
Exemples d'O.S. ou de logiciels	O.S. Windows, Unix Microsoft Office	Norton Antivirus Nero Reloaded	O.S. QNX < 2003 Acrobat Reader	O.S. gnu-Linux OpenOffice.org
Utilisable par tous ?	Droit d'utilisation défini par la licence, s'applique à un nombre de postes ou à l'organisme acheteur.	Généralement OUI, sauf exception précisée dans la présentation du logiciel.	Généralement OUI, sauf exception précisée dans la présentation du logiciel.	OUI, sans aucune restriction.
Utilisable pour tous usages ?	Pas toujours, voir termes de la licence.	Pas toujours, voir descriptif du logiciel.	Pas toujours, souvent limité à des usages « personnels ».	OUI, sans aucune restriction.
Gratuité	NON	OUI mais limitée à la période d'essai.	OUI mais réversible au gré de l'auteur.	OUI, irréversible par effet de bord de la licence gpl.
Droit de recopie	Limité aux copies de sécurité.	Généralement OUI	Généralement OUI	OUI, sans aucune restriction.
Droit de redistribution	NON	Généralement OUI	Généralement OUI	OUI, sans aucune restriction.
Droit de revente	NON	NON	NON	OUI mais dans le cas de la GPL, le libre accès au code source doit être préservé.
Droit d'accès et de modification du code source ?	NON	NON	NON	OUI

La principale différence entre GPL et LGPL est que la GPL oblige toute modification à être publiée sous la licence GPL (la licence GPL est dite « contaminante ») alors que la LGPL autorise la publication du code modifié sous licence propriétaire (la licence LGPL est « non contaminante »).

Quelques liens utiles donnant accès à des informations plus complètes

Site du gouvernement consacré aux logiciels libres : <http://www.logiciels-libres.gouv.fr>
 Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre : <http://www.april.org>
 Traduction française de la licence GPL : http://www.april.org/gnu/gpl_french.html
 Association Française des Utilisateurs du Libre : <http://www.aful.org/index.html>
 Sur la licence libre française CeCILL : <http://www.aful.org/presse/pr-20040823-cecill>
 Mémoire de DEA de droit de Mélanie Clément-Fontaine : <http://crao.net/gpl/gpl.html>
 Site web du projet GNU <http://www.gnu.org/home.fr.html>

Ce document a été rédigé puis exporté directement en pdf avec la suite bureautique professionnelle libre gratuite
OpenOffice.org téléchargeable à l'URL : <http://fr.openoffice.org>

Je remercie les lecteurs qui auraient constaté une imprécision ou une inexactitude dans ce document, de bien vouloir m'en
 faire part afin qu'il soit rapidement corrigé dans l'intérêt de tous. frederic.diaz@ac-besancon.fr